

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT)**Membres absents** : Mme POPARD - M. BAZIN**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Propriété 79, rue du Faubourg Raines - Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dijon prévoit la mise à l'alignement de plusieurs sections de la rue du Faubourg Raines.

Le propriétaire de la maison d'habitation située 79, rue du Faubourg Raines, à l'angle de la rue Hoche, d'une superficie de 688 m<sup>2</sup>, en a proposé la vente à la Ville.

Cette propriété étant grevée, pour partie, de la servitude d'élargissement, il est proposé de réserver une suite favorable à la demande présentée.

Il est précisé que lorsque l'alignement aura été réalisé, le surplus de cette propriété permettra la mise en oeuvre d'une opération d'habitat, qui pourra éventuellement être étendue à une partie de l'îlot.

Dans le cadre de la politique active conduite par la Ville en faveur du développement d'une offre diversifiée de logement, il est proposé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour procéder au portage foncier de cette propriété, au titre du volet thématique "habitat, logement social et recomposition urbaine".

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est indiqué que la durée du portage est de quatre ans, renouvelable par deux tranches de deux ans. La participation aux frais de portage est fixée à 2 % par an pour la durée de portage initiale et à 3 % par an pour la période de prolongation éventuelle.

Il est précisé que le prix de vente s'élève à la somme totale de 250 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l' Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

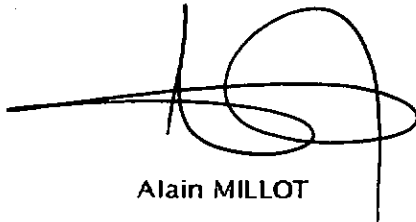
1° décider de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour l'acquisition de la propriété située 79, rue du Faubourg Raines, cadastrée section ET n° 31 de 688 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 250 000 €, conforme à l'accord amiable intervenu avec le propriétaire et à l'évaluation de France Domaine ;

2° prendre l'engagement que la Ville respectera les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005, et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat du bien à l'issue de ce dernier ;

3° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, la convention opérationnelle correspondante qui sera établie par l'EPFL lors de l'acquisition du bien, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PUBLIÉ LE 24 MAI 2007**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 MAI 2007



